EXIGENCES MINIMALES D'UN PGA-EAU CONFORME ET ÉVOLUTIF

DEUXIÈME ÉTAPE : ÉLABORATION DU PGA-EAU

Contexte

À partir du 1^{er} janvier 2026, il vous sera possible de soumettre, par le biais du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), une première mouture de votre plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau).

Le PGA-Eau constitue un outil stratégique de planification et de prise de décision, conçu pour soutenir une gestion durable et proactive des infrastructures municipales. Il s'inscrit dans une démarche à long terme visant à mieux connaître, à entretenir et à renouveler les actifs liés à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales.

Cette première version vise à établir les éléments de base essentiels; elle se veut néanmoins suffisamment étoffée pour soutenir une planification continue, évolutive et adaptée aux réalités locales. Il s'agit d'une étape fondamentale, qui permettra aux municipalités de bâtir progressivement un portrait complet et structuré de leurs actifs en eau.

Objectifs du présent document

Dans cette perspective, le présent document précise les informations requises dans chacun des formulaires du chiffrier Excel, afin de guider les municipalités dans l'élaboration d'un PGA-Eau conforme aux exigences minimales de cette première version, en cohérence avec les attentes ministérielles et les principes d'une gestion durable des actifs en eau.

Afin d'assurer qu'un PGA-Eau respecte les exigences minimales attendues, les onglets du chiffrier Excel – Identification, Formulaire Eau potable, Formulaire Eaux usées et Formulaire Eaux pluviales – doivent être remplis en suivant les indications précisées pour chaque partie des formulaires. Il est à noter que **toutes les parties** de l'onglet Identification doivent être remplies.

Niveaux de confiance et de progression

Le respect des exigences minimales permet de produire une version conforme du PGA-Eau, mais ne détermine pas à lui seul le niveau de confiance dans les données, ni le degré d'avancement de la démarche. Ceux-ci dépendent plutôt de la qualité, de la précision et de l'actualisation des données, ainsi que de la maturité de la gestion des actifs au sein de la Municipalité.

Ainsi, même avec une version minimale conforme, une municipalité pourrait se situer à un niveau de confiance faible et à un niveau de progression débutant, ce qui est tout à fait normal dans une démarche évolutive. Cela met toutefois en lumière l'importance de poursuivre les efforts d'amélioration afin de renforcer la confiance dans les données et la progression de la démarche.





Conclusion

L'important, à cette étape, est d'avoir posé les éléments de base essentiels à la construction du PGA-Eau. Même si les niveaux de confiance dans les données ou de progression de la démarche sont encore faibles ou débutants, une évolution positive est attendue à mesure que la Municipalité bonifie ses données, affine ses pratiques et renforce sa gestion des actifs.

La production d'un PGA-Eau crédible, qui constitue l'ossature d'une planification continue, évolutive et adaptée aux réalités locales, revêt d'autant plus d'importance qu'elle représente un levier stratégique pour accéder à des majorations et à des bonifications majeures dans le cadre des programmes d'aide financière offerts par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le PGA-Eau est une démarche évolutive; chaque mise à jour devra montrer une amélioration continue, tant sur une base annuelle qu'au fil du temps, contribuant ainsi à bâtir un portrait de plus en plus complet des infrastructures en eau, et à soutenir une vision stratégique cohérente et fiable de leur gestion.

Partie 2 – Portrait des actifs

Dans cette partie, la Municipalité **brosse un portrait de ses actifs**. Ainsi, il est attendu qu'elle fournisse minimalement les informations évoquées ci-dessous.

Inventaire et état

Pour chaque sous-service, s'assurer de fournir les données suivantes :

Actifs linéaires Act	ifs ponctuels
InventaireValeur de remplacementÉtat	InventaireValeur de remplacementÉtat
•	a Municipalité est encouragée à fournir les données le remplacement pour les « Autres actifs », en précisant
•	essède des actifs dont la propriété est partagée. Si service et le type des actifs partagés, les colonnes
 Description des actifs 	
□ Quote-part	
Mode de partage	
□ Explication (indiquer le nom des le no	municipalités ou des régies impliquées)

Partie 3 – Niveaux de service

Dans ce premier PGA-Eau, la Municipalité entame une réflexion concernant les niveaux de service qu'elle offre et qu'elle souhaite offrir. Ainsi, il est attendu qu'elle indique <u>au moins</u> :

Une exigence réglementaire ou une mise aux normes;

Un indicateur de performance de catégorie « Technique »;

Un indicateur de performance de catégorie « Citoyen ».

Pour ce faire:

S'assurer de remplir les colonnes suivantes, pour l'exigence réglementaire ou la mise aux normes, dans la section « **Niveaux de service de catégorie "Exigence et mise aux normes" »** :

- □ Exigence/Mise aux normes
- ☐ Type d'exigence/Provenance
- Sous-service concerné
- Actifs concernés

S'assurer de remplir les colonnes suivantes, pour chaque indicateur de performance, dans la section « Niveaux de service de catégorie "Technique" et "Citoyen" » :

- □ Indicateur de performance
- □ Critère de niveau de service
- □ Catégorie de niveau de service
- Tendance actuelle
- Objectif général pour cet indicateur
- Performance actuelle
- Performance souhaitée

Note : Si elle le souhaite, la Municipalité peut décrire brièvement les tendances observées ou les enjeux rencontrés.

Partie 4A - Risques

Dans ce premier PGA-Eau, la Municipalité entame une réflexion concernant la gestion des risques. Ainsi, il est attendu qu'elle indique les risques qu'elle doit gérer.

Pour ce faire:

Dans la section « **Gestion des risques** », s'assurer de remplir la colonne **Niveau de risque** pour chaque catégorie de risque du tableau :

		Actifs	critic	lues
--	--	--------	--------	------

Dotation de personnel

Sous-financement

Manque d'informations

Changements climatiques

Note : Si elle le souhaite, la Municipalité peut décrire brièvement les risques identifiés et les conséquences possibles.

Partie 4B – Demande à venir

Dans ce premier PGA-Eau, la Municipalité entame une réflexion concernant la gestion de la demande à venir. Ainsi, il est attendu qu'elle indique les changements qu'elle anticipe à court, à moyen et à long termes.

Pour ce faire:

Dans la section « Gestion de la demande à venir », s'assurer de remplir la colonne Changements anticipés pour chaque catégorie de changements du tableau :

Démogi	raphic	ues

Climatiques

□ Cadre légal et réglementaire

Économiques

Technologiques

Note : Si elle le souhaite, la Municipalité peut décrire brièvement les changements identifiés et leurs répercussions.

Partie 5 – Planification des coûts sur le cycle de vie

Dans ce premier PGA-Eau, la Municipalité amorce une planification financière en lien avec ses actifs en eau. Ainsi, il est attendu qu'elle indique, pour chaque phase de cycle de vie des actifs ainsi que pour chaque sous-service, les **budgets annuels alloués ainsi que les coûts prévisionnels sur un horizon de 10 ans**.

Budget actuel

|--|

- □ Budget d'exploitation
- □ Budget d'entretien
- □ Budget de renouvellement
- Budget d'acquisition
- □ Budget de disposition

Coûts prévisionnels

S'assurer de fournir les informations suivantes <u>pour chaque sous-service</u>, <u>pour chaque phase</u> <u>du cycle de vie et pour chaque année de planification</u> :

- □ Coûts pour poursuivre les activités actuelles
- Coûts additionnels totaux

Note: Si elle le souhaite, la Municipalité peut détailler les coûts additionnels totaux liés aux acquisitions futures, à la gestion des niveaux de service, à la gestion des risques et à la gestion de la demande à venir.

*Les phases du cycle de vie sont les suivantes : acquisition, exploitation, entretien, renouvellement, disposition.

Partie 6 – Résumé financier

Dans ce premier PGA-Eau, la Municipalité amorce une réflexion sur sa stratégie financière à long terme. Ainsi, il est attendu qu'elle indique, pour chacun des sous-services, les orientations budgétaires prévues sur un horizon de 10 ans couvrant les dépenses liées au fonctionnement (exploitation et entretien), au renouvellement (maintien et rattrapage) et aux acquisitions/dispositions.

Pour ce faire:

S'assurer d'indiquer, <u>pour chaque sous-service</u>, les montants de financement interne et externe, tels qu'ils sont anticipés actuellement **pour chaque année de planification**.

Fonctionnement

- □ Revenus du gouvernement provincial
- Revenus générés

Renouvellement

- ☐ Financement du gouvernement provincial
- Autres types de financement

Acquisition/disposition

- ☐ Financement du gouvernement provincial
- Autres types de financement